Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260917-2026090101-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le DIX-SEPT SEPTEMBRE, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 9 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Benoît ROUAULT, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Sonia JOANNOT, Corentin POILVET, Isabelle GICQUEL, Murielle NICOLAS.
Absents excusé(e) s : Catherine RUFFET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.
Le Conseil nomme Isabelle GICQUEL en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-09-01-01 – 8.8 • PLAN GUIDE DE REVITALISATION DU BOURG ET D'ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE - MISSION D'INGENIERIE – DEMANDES DE SUBVENTION

Madame La Maire rappelle le Conseil Municipal le 2 juillet dernier au cours duquel a été présenté les atouts de la réalisation d'un plan guide.

Le plan guide constitue un outil stratégique permettant à la commune de Landéhen de construire une vision partagée de son développement à moyen et long terme. Complémentaire aux documents d'urbanisme réglementaires, il traduit les ambitions municipales en un programme d'actions cohérent, réaliste et évolutif. Il permet ainsi de donner une vision d'ensemble aux futurs aménagements, d'assurer leur cohérence dans le temps, de prioriser les investissements et de faciliter la mobilisation de financements.

Cette planification qui se veut avant tout écologique, permet de définir une stratégie de revitalisation conciliant adaptation au changement climatique, sobriété foncière, renforcement des centralités, valorisation du patrimoine communal et amélioration du cadre de vie.

Pour construire cette vision d'ensemble et transformer plusieurs projets aujourd'hui indépendants en un programme cohérent, hiérarchisé et opérationnel, le recours à une ingénierie pluridisciplinaire est indispensable, afin de disposer d'un véritable outil d'aide à la décision et de programmation pour la commune.

Madame Le Maire propose de Solliciter l'ANCT pour la mise en œuvre de l'étude et de solliciter toute subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert, ANCT).

La mission d'ingénierie sera :

- de réaliser un diagnostic du territoire ;
- de construire un plan-guide à l'échelle du centre-bourg et de ses espaces de développement ;
- de définir une stratégie de revitalisation intégrant les bâtiments communaux, les commerces, les espaces publics, sportifs et les espaces naturels ;
- d'élaborer un programme d'actions hiérarchisé, accompagné d'un calendrier prévisionnel et d'une première estimation financière ;

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260917-2026090101-DE

- de produire une esquisse de réaménagement de la place centrale et du parking de la salle des fêtes intégrant les enjeux de végétalisation, de désimperméabilisation, d'apaisement des circulations et de gestion des eaux pluviales ;
- d'étudier la faisabilité de la réhabilitation des bâtiments communaux et des bâtiments commerciaux acquis par la commune en intégrant leurs performances énergétiques, leur adaptation au changement climatique ;
- de préparer les futures opérations de maîtrise d'œuvre.

Elle invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la réalisation d'un plan guide permet de donner une vision d'ensemble aux futurs aménagements, d'assurer leur cohérence dans le temps, de prioriser les investissements et de faciliter la mobilisation de financements.
Considérant qu'y seront intégrés les bâtiments communaux, les commerces, les espaces publics, sportifs, les espaces naturels…

- **DECIDE la réalisation d'un plan guide de revitalisation du bourg et d'adaptation du changement climatique. Une équipe pluridisciplinaire pouvant réunir des compétences en urbanisme, architecture, paysage, programmation commerciale, VRD/déplacements s'avère nécessaire.**

- **SOLLICITE l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour la mise en œuvre de l'étude.**

- **SOLLICITE toute subvention auprès des services de l'Etat pour le financement de ce projet : Fonds Vert, ANCT.**

- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les actes, avenants et documents administratifs se rapportant à cette mission d'ingénierie.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Isabelle GICQUEL,
Secrétaire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Délibération certifiée publiée le 18 septembre 2026 - transmise en Préfecture le 18 septembre 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)